



Au lendemain de sa démission

CHAREST a demandé à BELLEMARE DE SE TAIRE



PHOTOS YVAN TREMBLAY

QUÉBEC – Le premier ministre Jean Charest avait très peur que l'ex-ministre Marc Bellemare ne fasse des déclarations fracassantes, au lendemain de sa démission, à propos de l'influence de collecteurs d'argent libéraux dans le processus de nomination des juges.

Mathieu Boivin

boivinm@ruefrontenac.com

Au deuxième jour de sa compa-
rution devant la commission Basta-
rache, l'ex-ministre de la Justice a
relaté les circonstances de son ent-
retien avec le premier ministre du
Québec, dans la soirée du 27 avril
2004, à Montréal, quelques heures
après lui avoir fait parvenir sa lettre de
démission.

«M. Charest était très nerveux, a-t-il
relaté. Il m'a dit : Tu sais que tu as un
serment ministériel. Les juges, l'argent
cash, Fava, Rondeau, tu ne parles pas
de ça. Ça n'existe pas. Il voulait que
j'invoque des raisons familiales pour
expliquer mon départ, ce que j'ai
refusé.»

M. Bellemare a livré ce commentaire
après que le procureur de la commis-
sion, M^e Giuseppe Battista, lui eut de-
mandé d'expliquer pourquoi il avait
attendu sept ans avant de vider son

sac. M^e Bellemare a répondu que c'est
parce qu'il avait assuré M. Charest, en
réponse à ses craintes de révélations
embarrassantes, qu'il n'avait pas du
tout l'intention de «poser de geste
vengeur».

Il a précisé que ce sont les questions
d'un journaliste du Soleil portant sur
les allégations de corruption dans l'in-
dustrie de la construction et le refus du
gouvernement de déclencher une en-
quête publique, en mars dernier, qui
l'avaient porté à évoquer pour la pre-
mière fois l'influence de collecteurs li-
béraux dans la nomination de juges.

«Ça rejoignait ce que j'avais vécu, ça
me rappelait des souvenirs par rapport
à ça, a-t-il déclaré. Quelques jours plus
tard, j'ai été estomaqué d'entendre M.
Charest dire que je ne lui avais jamais
parlé de ces questions. Il a attaqué ma
crédibilité, alors j'ai dit ce que je
savais, en faisant attention pour ne
pas contrevenir à mon serment de
confidentialité.»

L'ex-ministre de la Justice a réitéré
qu'il ne cherchait pas à se venger de
M. Charest, assurant qu'il avait bel et
bien «tourné la page» sur son passage
malheureux en politique provinciale
au moment de reprendre, le lundi
suivant, son travail d'avocat dans la
région de Québec.

Nominations

Il a par ailleurs confirmé que
l'avocate Line Gosselin-Després –

une parente du ministre du Travail
de l'époque, Michel Després –
avait obtenu une nomination de
juge à la Chambre de la jeunesse
de la Cour du Québec le 8 janvier
2004, soit bien avant que la cour-
te liste des candidats potentiels ne
soit déposée, le 21 janvier 2004,
dans le cadre du concours visant à
pourvoir ce poste.

«Au sortir de ma rencontre avec
le premier ministre, c'était clair que
c'était M^{me} Gosselin-Després qui al-
lait avoir le poste, a-t-il assuré. Le
choix a été fait ce jour-là.»

Rappelons que mardi, M^e Belle-
mare avait affirmé que, comme
ç'avait été le cas en septembre 2003
pour la nomination des juges Marc
Bisson et Michel Simard, le premier
ministre Charest lui avait indiqué, ce
8 janvier 2004, au sujet de M^{me} Gos-
selin-Després : «On en a déjà parlé.
Si Franco (Fava) t'a dit de la nom-
mer, nomme-la.»

Au cabinet du premier ministre
Charest, on a indiqué que celui-ci
n'entendait pas commenter publique-
ment les nouvelles déclarations faites
par Marc Bellemare.

On nous a toutefois fait comprendre
qu'elles seraient, comme celles de
mardi, niées formellement au cours de
la comparution de M. Charest devant
la commission Bastarache. Celle-ci a
ajourné ses travaux jusqu'à lundi
matin.

EN MANCHETTES

Justice | Alain Bisson

**La Cour d'appel
confirme — Mont Saint-
Sauveur devra verser
2,7 M\$ en dommages à
un jeune skieur**

La Cour d'appel confirme sans en
changer un iota un jugement ac-
cordant plus de 2,7 millions de
dollars à un skieur novice de 9 ans
(en 2003) dont l'avenir est
sérieusement hypothéqué par
les blessures subies pendant un
cours de glisse au mont Olympia,
dans les Laurentides.

SUITE PAGE 2

Relations de travail |
Yvon Laprade

**Code du travail et
briseurs de grève : le
CPQ persiste et signe**

Le Conseil du patronat du Québec
(CPQ) persiste et signe. L'orga-
nisme patronal, qui questionne la
pertinence même d'une loi anti-
scabs au Québec, n'est pas im-
pressionné par la prise de position
des chefs syndicaux, qui récla-
ment des changements profonds
au Code du travail.

SUITE PAGE 5

Sport automobile |
Louis Butcher

**NASCAR
Trois pilotes québécois
pour la victoire**

Dans le meilleur des scénarios, on
souhaiterait que les trois marches
du podium du NAPA 200, qui sera
disputé en fin de semaine au circuit
Gilles-Villeneuve, soient monopoli-
sées par des pilotes québécois.

SUITE PAGE 6

La Cour d'appel confirme Mont Saint-Sauveur devra verser 2,7 M \$ en dommages à un jeune skieur



La Cour d'appel confirme sans en changer un iota un jugement accordant plus de 2,7 M\$ à un skieur novice de 9 ans (en 2003) dont l'avenir est sérieusement hypothéqué par les blessures subies pendant un cours de glisse, au Mont Olympia, dans les Laurentides.

Alain Bisson

bissona@ruefrontenac.com

La société propriétaire de la station, Mont Saint-Sauveur International (MSSI), a soumis neuf motifs pour faire casser une première décision en sa défaveur rendue par la juge Dionysia Zerbisias, de la Cour supérieure, le 31 janvier 2008.

MSSI soutient que la juge a mal évalué le degré de faute attribuable à l'entreprise et à sa jeune monitrice, que le jeune Mathew Armutlu n'a pas été exposé à un risque déraisonnable lors de sa leçon de ski, que l'accident dont il a été victime est dû à une perte de contrôle de ses skis dont la station n'est pas responsable et que les dommages de plus de 2,7 M\$ accordés sont trop élevés.

La Cour d'appel rejette tous ces arguments dans une décision

publiée mercredi.

Mathew avait 9 ans lors de l'accident survenu le 12 janvier 2003. C'était la première sortie de ski de la saison du gamin et la première journée d'une série de cours qu'il suivrait pendant l'hiver. Mathew avait déjà skié au cours de la saison précédente, mais n'avait pas dépassé le niveau novice.

Imprudence

Lors de la dernière descente de la leçon, ce jour-là, une des pupilles du groupe de huit enfants a eu la frousse et s'est immobilisée au sommet de la piste. La jeune instructrice certifiée de 17 ans a tenté de rassurer l'enfant, sans succès.

Elle a alors donné la directive à ses élèves de descendre la piste de niveau facile pour aller rejoindre leurs parents en aval pendant qu'elle resterait avec la retardataire.

Pendant cette portion de la descente, Mathew a perdu le contrôle de ses planches, a croisé le parcours d'une arbalète (T-Bar) et a fini sa course dans un boisé.

Le gamin a subi de sérieuses blessures à la tête avec lésions au cerveau, malgré le port du casque, a souffert d'une fracture de la mâchoire et de perforation des deux poumons. Son cœur a arrêté de bat-

tre pendant 18 minutes et il est resté dans le coma pendant 13 jours.

Pour la Cour supérieure, confirmée par la Cour d'appel, la jeune instructrice n'aurait jamais dû laisser ses jeunes élèves skieurs se rendre seuls au bas de la pente.

Elle n'a pas agi comme les parents de Mathew étaient en droit de s'attendre d'une professionnelle responsable et l'accident de Mathew ne se serait assurément pas produit si elle avait respecté les plus élémentaires règles de prudence.

Obligation contractuelle

Les deux cours ont également conclu que MSSI avait une obligation contractuelle d'assurer la supervision et la sécurité de Mathew pendant toute la durée de la leçon.

Autrefois vif, entreprenant, motivé et un élève au-dessus de la moyenne, Mathew n'est plus l'ombre de lui-même depuis l'accident, résume le jugement de la Cour d'appel, en reprenant des passages de celui de la Cour supérieure.

Après sa sortie de l'hôpital, cinq mois après l'accident, il a séjourné dans une école spécialisée, puis a été intégré à une classe «normale», non sans de nombreux ajustements.

Il a dû être assisté dans tout ce qu'il fait à l'école, recevoir une attention particulière de ses professeurs et s'astreindre à de longues heures de devoirs à la maison.

Malgré ces efforts, Mathew a échoué tous les tests scolaires qu'il a subis avant la tenue du premier procès et a été recalé lors de cinq examens d'admission à une école privée.

Une bonne portion des dommages accordés par la juge Zerbisias, 1,62 M\$, vise à compenser la perte de revenus estimée de Mathew à un âge adulte.

Il était un candidat potentiel à l'université, ont dit des experts de la poursuite, alors que les sérieux

problèmes cognitifs permanents dont il souffre depuis l'accident l'empêcheront vraisemblablement d'obtenir et de garder un emploi rémunérateur.

MSSI a contesté ces pronostics en Cour supérieure et en Cour d'appel, estimant qu'ils sous-estiment le potentiel du garçon, même après son accident, mais la société a fait chou blanc.

Rue Frontenac a tenté sans succès d'avoir les commentaires de l'avocat de MSSI, Jean-Pierre Casavant.



À lire aussi
sur RueFrontenac.com



**YVES
CHARTRAND**

Loi anti-scabs

« À Coderre de convaincre Ignatieff », lance Gilles Duceppe

QUÉBEC – Le chef du Bloc québécois confirme que son parti a bien l'intention de revenir à la charge cet automne pour doter le Code du travail canadien de dispositions anti-scabs, y compris le travail à distance. Mais pour y parvenir, il faudra convaincre les libéraux, dit Gilles Duceppe. En conférence de presse mercredi à Québec, le chef bloquiste a précisé que son projet de loi C-386 sera «corrigé» à la première occasion pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques du marché du travail.

Devant l'augmentation des actes de violence et d'intimidation à Kanesatake, des Mohawks déplorent l'inaction de la police et pensent de plus en plus à se faire justice eux-mêmes.



**DANIEL
RENAUD**

renaud@ruefrontenac.com

«On a tous des armes à la maison. S'il y en a un qui rentre ici, je le tue.»

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces propos, qui ont de quoi faire frémir, n'ont pas été prononcés par un membre de l'aile radicale de la communauté, mais plutôt par un vieux résidant du territoire amérindien qui, comme la plupart des siens, en a assez des frasques et des menaces d'un petit groupe de criminels qui font la pluie et le beau temps à Kanesatake depuis quelques années.

Kiosques de cigarettes, cabanons ou maisons qui brûlent, coups de feu tirés dans la nuit, poursuites en pick-ups, bagarres, agressions, menaces, intimidation et même viols font pratiquement partie de la vie quotidienne des Mohawks depuis des lunes.

«Les gens ont peur de parler parce qu'ils nous menacent de brûler nos maisons», nous a dit notre résidant, qui ne veut pas être identifié.

Pour cette raison, un petit groupe composé de traditionalistes s'est formé au cours des derniers mois avec la



Phillip Nicholas a vu une douzaine de personnes s'en prendre à lui.

PHOTO PASCAL RATTHÉ

EXCLUSIF / Kanesatake sur un baril de poudre

PHOTO PASCAL RATTHÉ



« On a tous des armes à la maison. S'il y en a un qui rentre ici, JE LE TUE »

ferme intention de se défendre, même avec des armes, en cas de besoin. «On n'a plus l'intention de se laisser faire. Ce sera bientôt la guerre ici», avait confié l'un d'eux à Rue Frontenac il y a quelque temps.

Une nuit mouvementée

Mardi soir, Phillip Nicholas, qui a un terrain sur la route 344 où il tient un kiosque de cigarettes, a été victime d'incendiaires pour la quatrième fois en moins de deux ans. Vers 19 h 15, des individus ont mis le feu à son cabanon.

Les trois fois précédentes, ce sont la maison, le garage et le kiosque de vente de cigarettes qui y ont passé. Tellement que l'homme de 26 ans vend maintenant ses cigarettes flanqué d'un garde du corps.

Mais ce qui s'est passé mardi soir a été la goutte qui a fait déborder le vase. L'un de ses proches a ouvert le feu avec son fusil de calibre 12 pour se défendre.

On ignore si les coups de feu, cinq ou six, ont été tirés en l'air ou en direction des agresseurs. Il aurait également asséné un coup de crosse en plein visage de l'un de ses présumés agresseurs. Ce dernier, âgé de 20 ans, a eu la mâchoire fracturée et il a été retracé par les policiers dans un hôpital de Saint-Eustache.

On ne sait pas encore si des accusations seront portées contre les deux hommes, qui ne veulent pas porter plainte l'un contre l'autre.

Une vingtaine de policiers de la SQ du poste d'Oka mais également des postes de Lachute et de Saint-Eustache sont intervenus pour calmer les esprits. Selon Phillip Nicholas, une douzaine de personnes s'en sont prises à lui et à ses proches.

«Ce sont toujours les mêmes. La police nous dit toujours la même chose : Il n'y a pas de témoin, nous ne pouvons rien faire. C'est de la bullshit», dit le jeune homme, selon qui ces gens lui en veulent parce qu'il avait porté plainte contre l'un d'eux dans le passé.

Jason le chat

Selon la SQ, les événements de mardi soir ont été causés par un conflit entre deux individus. Or, nos sources nous indiquent que les incendiaires seraient liés à Jason Gabriel, un dangereux fugitif qui est en cavale depuis près de trois ans. Ce dernier se serait même présenté sur les lieux et aurait exhibé une arme, nous a-t-on dit.

À Kanesatake, Gabriel est surnommé «Le Chat» parce que les résidents considèrent qu'il a neuf vies, tellement il a réussi à fuir la police et à éviter la mort.

En mai 2009, il a ajouté une autre page à sa légende en échappant à la GRC venue l'arrêter pour avoir été à la tête d'un réseau de trafic de stupéfiants. Après avoir sauté par une fenê-

tre, il est parvenu à fuir même s'il avait les mains liées et qu'un chien avait été lancé à ses trousses.

En septembre 2008, il aurait menacé d'une arme à feu son ex-conjointe et lancé un cocktail Molotov sur le cabanon de cette dernière sans que les policiers aient pu l'arrêter.

En 2007, après qu'il eut tenté de démolir un restaurant avec un bulldozer, les policiers l'avaient aspergé de poivre de Cayenne mais il était tout de même parvenu à fuir dans un bois.

Au début des années 2000, après avoir été appréhendé, il avait sauté d'une voiture de patrouille en marche avant de se fondre dans la nature.

Exaspération

Dans les années 1990, il avait survécu lorsque le véhicule dans lequel il se trouvait a défoncé les glaces du lac des Deux-Montagnes, alors que certains de ses amis avaient péri noyés.

Il semble que Jason Gabriel soit régulièrement vu au guidon de son VTT, allant et passant même devant les policiers, sans être inquiété par eux.

«Le 6 août dernier, lors de la manifestation contre le projet de condos à Kanesatake, il était sur son VTT et menaçait les policiers qui n'ont rien fait», nous a raconté un résidant.

«Il va falloir que la police mette ses culottes avec cet individu», nous a confié une personne proche du conseil de bande qui craint une escalade de la violence au cours des prochaines nuits et des prochains jours.

De son côté, le Grand Chef, Paul Nicholas, a dit vouloir attendre le rapport de la SQ sur les événements de mardi soir avant de commenter. Une certaine exaspération et une impatience certaine se lisait cependant dans ses yeux.

L'ex-conseiller financier **RICHARD LONGPRÉ** plaide coupable à tous les chefs d'accusation

Radié provisoirement depuis décembre 2009, le conseiller financier Richard Longpré, de Saint-Jean-sur-Richelieu, a plaidé coupable mardi à tous les chefs d'accusation déposés contre lui par le syndic de la Chambre de la sécurité financière, a appris Rue Frontenac.



L'avocat représentant le syndic, Éric Cantin, et celui de M. Longpré,

Marc Boudreau, ont même profité de la journée d'audition pour faire une suggestion commune pour la sanction à infliger à M. Longpré: une radiation permanente.

Le comité de discipline de trois membres a pris la proposition en délibéré.

Longpré était notamment accusé de s'être approprié à des fins personnelles 246 400\$ que lui ont confiés des clients, et de s'être placé en conflit d'intérêts en sollicitant auprès d'eux des

prêts totalisant 306 000\$.

Joint mercredi matin, Me Boudreau a indiqué que M. Longpré a eu l'intention de plaider coupable à la plupart des chefs retenus contre lui dès le dépôt des plaintes disciplinaires, le 14 décembre 2009.

L'avocat a cependant expliqué que M. Longpré a accepté avec réticence d'admettre sa culpabilité au sujet des chefs d'appropriation de fonds. Il s'y est résolu à la lumière des décisions rendues en pareilles circonstances et parce qu'il voulait mettre toute cette affaire derrière lui, a soutenu l'avocat.

«Il y a une énorme différence entre mon client et Earl Jones ou Vincent Lacroix», a plaidé

M^e Boudreau. «L'argent qui lui a été confié a été utilisé selon les désirs exprimés par les investisseurs. Dans chaque cas, des documents ont été signés, certains clients ont même reçu les intérêts prévus à l'avance et plusieurs ont été remboursés.

«Ceci dit, M. Longpré se rend compte qu'il était inapproprié d'emprunter de l'argent à ses clients», a ajouté l'avocat.

La plupart des victimes des gestes posés par M. Longpré étaient des clients de longue date. L'ex-conseiller financier a fait faillite en décembre 2009. Selon un reportage publié à l'époque, 39 personnes ont perdu près de 1,5 M\$ en faisant affaire avec M. Longpré.

Carole Morinville mise en faillite par un juge

Carole Morinville, cette conseillère en services financiers soupçonnée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'avoir détourné 27 clients en usant du stratagème de Ponzi, a été déclarée en faillite par un juge de la Cour supérieure, ce mercredi matin.

David Santerre

santerred@ruefrontenac.com

La femme, qui avait notamment parmi ses clients des personnalités du milieu artistique, dont la comédienne Karine Vanasse qui la poursuit pour 125 000\$, aurait commis une fraude totalisant près de 1,5 millions de dollars.

Le stratagème de Ponzi consiste à recruter des investisseurs et à leur

verser des intérêts à même les investissements des autres victimes, sans jamais que les montants investis par eux soient réellement investis.

Récemment, l'AMF obtenait que soient bloqués les comptes bancaires vides de Morinville, et elle était aussi radiée provisoirement par la Chambre de la sécurité financière.

Estimant que c'était la seule façon de s'assurer de récupérer une partie du magot disparu, sept des présumées victimes ont demandé à ce que la femme soit déclarée en faillite.

Absence remarquée

Carole Morinville ne s'est pas présentée en Cour et n'a offert aucune version des faits au juge de la Cour supérieure Pierre Pellerin, qui a d'ailleurs critiqué cette passivité, indiquant que cela était «assez significatif sur son attitude».

Le syndic Noubar Boyadjian a été

nommé pour gérer le dossier; il pourra enquêter sur les transactions de Morinville, voire en annuler certaines s'il le juge à propos.

Selon l'avocat qui a déposé la requête des investisseurs floués, Carole Morin-

ville a récemment vendue, par simple transfert d'hypothèque, sa résidence à son mari Robert Diano. Morinville et ses proches auraient aussi, selon Me Neil Stein, des intérêts dans deux condos au centre-ville.



La caricature du jour

Les chefs!



À lire sur RueFrontenac.com chaque fin de semaine
les chroniques DÉTENTE



Code du travail et briseurs de grève



PHOTO D'ARCHIVES

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) persiste et signe. L'organisme patronal, qui questionne la pertinence même d'une loi anti-scabs au Québec, n'est pas impressionné par la prise de position des chefs syndicaux, qui réclament des changements profonds au Code du travail.

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com

«Les syndicats défendent toujours les intérêts de leurs membres. Leur prise de position (sur la loi anti-scabs) est tout à fait normale dans les circonstances», a confié mercredi en entrevue à Rue Frontenac le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

Dans une lettre aux médias, les syndicats de la FTQ, de la CSN, de la CSD et de la CSQ critiquent la récente prise de position du CPQ sur la question des briseurs de grève et mettent de la pression sur le gouvernement du Québec pour «moderniser la loi anti-scabs».

Les chefs syndicaux font une allusion sans équivoque au conflit de travail, au lock-out pour être plus précis, qui sévit au *Journal de Montréal* depuis 19 mois.

«Tout le Québec sait que si cette idée de moderniser les dispositions anti-briseurs de grève refait surface, ce n'est pas parce qu'un gréviste livre de la pizza le samedi soir pour payer les fournitures scolaires de ses enfants, mais bien parce que Quebecor gère ses relations de travail à coup de lock-out qui n'en finissent plus : 19 mois au *Journal*

de Montréal, plus de 14 mois au *Journal de Québec* pour ne nommer que ceux-là. Comme déséquilibre et pratique abusive, il est difficile de faire mieux : jeter 253 familles à la rue, laisser filer le temps et continuer de produire comme si de rien n'était!

«On aurait pu souhaiter le même empressement de la part du Conseil du patronat pour mettre un terme à ces conflits que ce fut le cas dans le dossier du port de Montréal. Il y a manifestement deux poids, deux mesures qu'on ne doit pas taire.»

Pas d'accord

Le Conseil du patronat n'est pas d'accord.

«Nous n'intervenons que très rarement dans un conflit de travail, et si nous l'avons fait au port de Montréal, c'est parce que nos membres étaient sévèrement touchés. On a réagi en tenant compte des impacts économiques qui en découlaient», tient à préciser Yves-Thomas Dorval.

Il ajoute : «Nous ne voulons pas intervenir dans le conflit au *Journal de Montréal* et nous ne voulons pas faire de commentaires à ce propos. Dans chaque conflit, il y a des problèmes de part et d'autre, et nous savons qu'il y a un médiateur spécial nommé par le gouvernement.»

Craint-il néanmoins que le gouvernement n'amende le Code du travail, sous la pression des syndicats, en s'inspirant de la nouvelle réalité du travail et des pratiques de Quebecor?

«Je ne trouverais pas admissible que le gouvernement modifie la loi en fonction d'un conflit. Il ne faudrait pas faire

une telle chose. Ce n'est pas un conflit national», insiste le président du CPQ, un organisme qui a vu le jour il y a 41 ans.

Une réflexion s'impose

Yves-Thomas Dorval, qui est en poste depuis un an et demi, prévient d'entrée de jeu qu'il ne veut pas tenir un débat idéologique. «Je suis pragmatique, je veux un dialogue avec les syndicats, avec qui j'entretiens de bonnes relations», dit-il.

Il croit même que le droit de syndicalisation doit être préservé au Québec. «Nous reconnaissons l'importance et la légitimité des syndicats, on ne remet pas ça en cause», dit-il.

Il prévoit croiser le fer sur cette question brûlante d'actualité devant le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, où se réunissent syndicats et patrons.

Il se dit néanmoins favorable à une «réflexion» sur des modifications qui pourraient être apportées au Code du travail.

«Mais si on a à ouvrir le Code, il faut le faire pour amener de la prospérité au Québec. Les syndicats ont des choses à dire, mais les patrons ont aussi des idées à défendre et des propositions à soumettre», ajoute-t-il.

Or, selon Yves-Thomas Dorval, les patrons «voudraient des assouplissements» à la Loi sur l'accréditation syndicale et sur façon dont les syndicats prennent des votes de grève.

Pertinence

Mais au-delà de toutes ces «considérations», le CPQ s'interroge sur la pertinence de cette loi anti-briseurs de grève «dont le but, à l'origine, dit-il, était de contrer la violence lors de conflits de travail».

«Ce n'est plus la réalité, il n'y a plus de violence. Le climat a changé, et il faut se demander si cette loi a encore sa raison d'être. Nous disons même qu'avant de songer à la modifier, analysons-en les impacts réels.

«Nous soutenons qu'ailleurs au pays, il n'y a pas de loi anti-scabs, et la durée des conflits et leur nombre sont moins grands qu'au Québec. On donne à la loi au Québec une valeur qu'elle n'a pas véritablement», avance-t-il.

Rappelons que le Conseil du patronat a accueilli plutôt froidement, avec «incrédulité et incompréhension», selon ses termes, une proposition présentée à la mi-août par la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec.

Cette proposition vise à réformer le Code du travail en étendant la notion de «briseur de grève» aux travailleurs à l'extérieur d'un établissement physique lors d'une grève ou d'un lock-out.

Des profits en hausse pour la CIBC

Contrairement aux résultats de la Banque de Montréal, qui ont été inférieurs aux attentes, ceux de la CIBC se sont avérés meilleurs que prévu, à 640 millions de dollars, en hausse de 47 % par rapport au troisième trimestre de l'an dernier.

En excluant les éléments exceptionnels, le bénéfice net de la CIBC s'est établi à 1,66 \$ par action, mieux que le 1,53 \$ prévu en moyenne par

les analystes du secteur bancaire.

Les revenus de cette banque pour le trimestre sont demeurés stables d'une année à l'autre, à 2,85 milliards de dollars.

La croissance des profits s'explique principalement par une diminution des provisions pour pertes sur prêts.

Les investisseurs ont bien réagi, faisant grimper l'action de la CIBC de près de 1,00 \$ au moment où nous mettions ce texte en ligne, à 67,74 \$, à la Bourse de Toronto.

RueFrontenac.com



NAPA 200



PHOTOS D'ARCHIVES

TROIS PILOTES QUÉBÉCOIS pour la VICTOIRE

Dans le meilleur des scénarios, on souhaiterait que les trois marches du podium du NAPA 200, qui sera disputé en fin de semaine au circuit Gilles-Villeneuve, soient monopolisées par des pilotes québécois.

Louis Butcher

butcherl@ruefrontenac.com

On exagère un peu, mais dites-vous que Jacques Villeneuve, Patrick Carpentier et Andrew Ranger ne débarquent pas à Montréal pour faire de la figuration. Ils s'y présenteront pour gagner.

Et ce n'est pas la participation d'un des ténors de la coupe Sprint, Carl Edwards, ni celle de Marcos Ambrose, l'un des pilotes les plus doués du plateau sur circuit routier, qui viendront les déranger.

Au contraire, nos trois vedettes locales veulent prouver encore une fois qu'ils sont capables de rivaliser avec les meilleurs de la spécialité.

Peu importe la concurrence, peu importe aussi le fait qu'ils n'ont pas piloté en série Nationwide depuis un an, à part Villeneuve, ils figurent parmi les favoris de la course de dimanche.

Comme dirait l'autre, un coup de volant, ça ne se perd pas.

Voitures de premier plan

Si les pilotes réguliers de la série sont habitués, pour la plupart, à tourner en rond, et sont donc moins à l'aise sur une piste aux virages variés, Villeneuve,

Carpentier et Ranger, eux, ont fait leurs classes en circuit routier.

Ils connaissent aussi à fond le circuit de l'île Notre-Dame, qu'ils ont parcouru à plusieurs reprises au fil des ans. Ils en ont approfondi les pièges et les subtilités.

Et, comme le talent ne suffit plus pour gagner, ils pourront aussi compter sur des bolides capables d'animer le peloton de tête.

Jacques Villeneuve retrouvera la Toyota qui lui avait permis de chauffer les fesses d'Edwards à Road America au mois de juin. «En version améliorée», affirme l'ex-champion du monde de formule 1.

L'écurie Braun Racing, qui l'a aussi fait courir à Watkins Glen, il y a quelques semaines, n'a pas ménagé les efforts pour lui préparer une voiture de premier plan et pour enfin offrir à Villeneuve la chance de remporter une première victoire sur le circuit qui porte le nom de son père.

Curieusement, Villeneuve pilotera la voiture qu'Andrew Ranger avait menée au troisième rang l'an dernier au NAPA 200.

Une erreur à corriger

Patrick Carpentier, lui, renoue avec la sérieuse équipe de Michael Waltrip. N'eût été sa déveine l'an passé à Montréal, victime d'un ennui mécanique dont il a assumé la responsabilité (un changement de rapport de boîte de vitesses bousillé), le Québécois filait probablement vers une place parmi les cinq premiers après s'être élané en fond de grille.

Quant à Andrew Ranger, qui brûle la

série de développement NASCAR K&N en circuit routier, il veut améliorer son sort cette année et démontrer qu'il peut jouer dans la cour des grands.

S'il ne pourra compter sur une voiture aussi bien étoffée que celles de ses deux compatriotes, son talent indéniable devrait compenser ce handicap.

Son équipe (Baker Curb Racing) fait souvent appel à des pilotes habiles sur circuit routier. Elle avait confié son volant à l'Australien Owen Kelly (Road America) et à Nelson Piquet fils (Watkins Glen) plus tôt cette saison.

Le jeune pilote de Roxton Pond veut, tout au moins, répéter son exploit de l'an dernier, alors qu'il s'était retrouvé sur la troisième marche du podium, non sans avoir émerveillé le champion en titre de la course, Carl Edwards.

Sa tâche sera non seulement de le chatouiller à nouveau, mais aussi, et surtout, de le battre.

«Nous arrivons à Montréal avec la ferme intention de gagner, a dit Villeneuve lors d'une conférence téléphonique, mardi. On a tout mis en œuvre pour arriver à cet objectif ultime.»

Nul doute que Carpentier et Ranger vont tenir des propos semblables lorsqu'ils participeront, en compagnie d'autres pilotes, à la conférence de presse prévue jeudi sur le site des compétitions.

À part la série Nationwide, trois autres courses sont prévues à l'horaire du week-end.

La journée de vendredi (gratuite) sera réservée aux essais et aux qualifications des séries Grand-Am Rolex et formule 1600. Malheureusement, les bolides

des séries Nationwide et NASCAR Canadian Tire ne quitteront pas leurs enclos avant samedi matin.

Tremblay veut se faire un nom... au Québec

On ne se trompe pas en affirmant que le Québécois Sylvain Tremblay est plus connu aux États-Unis qu'au nord de la frontière.

Il est pourtant l'un des grands animateurs de la série Rolex dans la catégorie GT, où il est actuellement troisième au classement cumulé, à seulement quatre points du premier rang.

S'il a été contraint à l'abandon l'an dernier à Montréal (non sans avoir mené l'épreuve), il compte cette fois gagner devant les siens et se faire un nom. On le reconnaîtra au volant de sa superbe Mazda RX-8 (no 70), avec laquelle il a signé deux victoires cette saison.

«C'est important pour moi, la course de Montréal, a déclaré Tremblay lorsque nous l'avons rencontré à Watkins Glen, récemment. On a gagné le championnat et remporté les 24 Heures de Daytona, mais Montréal, c'est chez nous. Je veux gagner là-bas.»

Transmissions...

• Ils seront finalement six pilotes réguliers de la coupe Sprint à courir à Montréal. Le bouillant Robby Gordon est le dernier en lice à avoir confirmé sa participation après Paul Menard, Brad Kezelowski, Joey Logano, Marcos Ambrose et Carl Edwards. Gordon, qui, comme Tony Stewart, s'est d'abord fait connaître en monoplace (CART et IRL), effectuera une deuxième visite à Montréal. On se souvient qu'en 2007, il croyait avoir gagné la course avant d'être pénalisé pour conduite dangereuse.

• Le Canadien Ron Fellows, l'Italien Max Papis et l'Américain Boris Said, tous des spécialistes des circuits routiers, seront aussi de sérieux prétendants à la victoire.

• Trois membres de la célèbre famille Wallace sont inscrits à la course de la série Nationwide. Mike et Kenny sont les frères de Rusty, gagnant de la coupe Winston en 1989 et maintenant commentateur à la télévision. Steve, le fils de Rusty, sera également présent à Montréal.

• La liste des engagés du NAPA 200 comprend 49 pilotes. Seuls les 43 plus rapides aux qualifications seront autorisés à prendre le départ de la course de 74 tours, dimanche après-midi.

Pascal: «Si Bute veut se hisser parmi les meilleurs boxeurs toutes catégories confondues, il devra battre quelqu'un de valable»



**DANIEL
CLOUTIER**

cloutierd@ruefrontenac.com

Le ton monte entre les boxeurs québécois Lucian Bute et Jean Pascal.

La semaine dernière, lors du tournoi de golf annuel de la chaîne de restaurants La Cage aux Sports, Bute avait déclaré: «Je vais m'occuper de Jesse Brinkley le 15 octobre au Centre Bell, puis je vais régler le cas de Jean Pascal.»

Dans une entrevue accordée au site Internet de sports AOL.com, Pascal a servi une juteuse réplique au champion mondial des poids super-moyens (168 livres) de l'IBF.

«Je n'ai pas besoin de Bute pour m'enrichir avec la boxe, mais j'aimerais bien l'affronter, surtout parce qu'il se croit le roi de la boxe québécoise, a déclaré Pascal. Il a certainement quelque chose à gagner à m'affronter, puisque je viens de battre le sixième boxeur livre pour livre du monde, Chad Dawson.



Jean Pascal n'a pas peur de personne et sûrement pas de Lucian Bute.

PHOTO D'ARCHIVES YVAN TREMBLAY

«Si Bute tient réellement à se hisser dans le groupe des 10 meilleurs boxeurs toutes divisions confondues, il devra battre des gars valables, pas des boxeurs de faible niveau tels que Brinkley et le Français Jean-Paul Mendy (le nouvel



aspirant obligatoire à la ceinture de Bute). Moi, je suis un vrai guerrier, et je ne reculerai devant personne.»

Rencontre au sommet

Dans les jours qui viennent, la patron du groupe GYM, Yvon Michel, rencontrera son homologue Jean Bédard, qui dirige le groupe InterBox, pour tenter une dernière fois de le convaincre d'opposer Bute (26-0-0) à Pascal (26-1-0).

«HBO attend notre réponse, affirme Yvon Michel. HBO, Jean Pascal et notre organisation souhaitons ardemment un affrontement Pascal-Bute, qui comblerait les attentes de tous les amateurs de boxe québécois, mais si le clan Bute persiste à dire non, nous allons nous tourner vers Bernard Hopkins.»

Pascal adorerait risquer son titre mondial des poids mi-lourds (175 livres) du WBC face à Hopkins, qui figure parmi les cinq plus grands boxeurs de l'histoire à avoir évolué dans la division des poids moyens (160 livres), avec Sugar Ray Robinson, Carmen Basilio, Carlos Monzon, Marvin Hagler et Rocky Graziano.

Une légende

Hopkins (51-5-1) boxe maintenant chez les 175 livres, et plusieurs des plus éminents chroniqueurs de la boxe professionnelle internationale le considèrent actuellement comme le septième, huitième, neuvième ou 10^e boxeur «livre pour livre» du monde.

«Hopkins est une légende, et ce serait un honneur pour moi de lui faire face, a déclaré Pascal. Aucun doute que ce serait un défi de taille.

Dans l'un de ses derniers combats, Hopkins a livré une bataille du tonnerre à Joe Calzaghe, se permettant même de l'envoyer au tapis.

«Dans les années à venir, je veux absolument me hisser au sommet de la liste des meilleurs boxeurs du monde, toutes divisions confondues, alors je suis prêt à prendre les

risques qui s'imposent. Affronter Hopkins et le champion mondial des poids des mi-lourds de l'IBF, Tavoris Cloud, serait crucial pour ma carrière.

«Ces affrontements contribueraient certainement à rehausser ma notoriété et ma crédibilité sur la scène mondiale.»

Kessler se retire du tournoi de Showtime

Le prestigieux tournoi des 168 livres du réseau de télé américain Showtime a perdu l'un de ses précieux éléments, mercredi matin.

Daniel Cloutier

cloutierd@ruefrontenac.com

Le champion mondial du WBC, le boxeur danois Mikkel Kessler, a confirmé son retrait du tournoi. Selon le chroniqueur de boxe numéro un à Copenhague, Michael Engaard, Kessler se plaint depuis plusieurs mois d'avoir la vue embrouillée.

«Je suis frustré par cette situation, reconnaît Kessler. Je suis convaincu que j'étais le meilleur boxeur du tournoi. Seulement, ma vue est embrouillée depuis plusieurs mois, et j'ai décidé de consulter des experts au Danemark et en Allemagne.

«Tous me conseillent de renoncer à la boxe pour une longue période, peut-être pour plus d'un an. Les circonstances me forcent donc à me retirer du tournoi.»

Qui affrontera Green ?

Les dirigeants du réseau Showtime devront trouver un substitut pour Kessler (43-2-0).

Celui-ci se préparait à affronter l'Américain Allan Green (29-2-0), le remplaçant de Jermain Taylor, qui avait abandonné le tournoi après avoir encaissé un revers par K.-O. face à l'Arménien Arthur Abraham (31-1-0), au premier tour.

Kessler avait encaissé un échec surprise (verdict technique au 11^e round) face à l'Américain Andre Ward (22-0-0) dans la première ronde du tournoi (le 11 novembre dernier à Oakland), mais au second tour, il avait vaincu le Britannique Carl Froch (26-1-0) par décision unanime des juges (le 24 avril au Danemark).

«Autant face à Ward que face à Froch, ma vision n'était pas normale, avoue Kessler. Je pensais que le problème finirait par se dissiper, mais il empirait au fil des mois.»

Les deux autres affrontements de la troisième ronde du tournoi opposeront Ward et Andre Dirrell (19-1-0), et Froch et Abraham.



PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

GUY LAFLEUR

a froissé les joueurs du CH



Le mois de septembre se pointerait bientôt et le Canadien n'a toujours pas mis son gardien numéro un sous contrat. Et curieusement, c'est le renouvellement de contrat de... Guy Lafleur qui défraie la chronique par le temps qui court.

Ça fait partie, j'imagine, de ces traits de couverture sportive qu'on ne voit qu'à Montréal...

Normalement, le renouvellement du contrat de relations publiques d'une légende de la trempe de Lafleur avec son ancienne organisation devrait aller de soi et ne même pas faire l'objet d'une ligne dans les médias.

Mais voilà, au cours des dernières années, Lafleur a souvent fait rager Pierre Boivin et la haute direction du CH en y allant de déclarations-chocs ou de critiques acerbes.

Comme en novembre 2007, quand il avait déclaré: «Le Canadien n'a pas de premier trio. En fait, il a quatre quatrièmes trios.»

Il s'agit d'une saison que le Canadien avait bouclée avec 104 points au classement, au premier rang de l'Association de l'Est!

Et que dire de celle-ci, formulée en mai 2009: «Je pense que le temps de Saku à Montréal est fait. Il est temps qu'il aille jouer avec son frère au Minnesota. Lorsque Réjean Houle était directeur général, je lui avais suggéré de se débarrasser de Koivu, mais il ne m'a pas écouté.»

Le président du Canadien, me dit-on, a déjà pris la peine de rencontrer Lafleur. Le contenu de la conversation: «Ton nom apparaît sur notre liste de paie, pourquoi dénigres-tu constamment notre organisation sur la place publique?»

Les déclarations de Lafleur n'ont pas seulement eu des répercussions au septième étage du Centre Bell au cours des dernières années. Dans le vestiaire, elles ont aussi beaucoup irrité les joueurs, qui les ont perçues comme un flagrant manque de respect à leur endroit.

Encore l'an dernier, un joueur de

l'équipe me racontait dans une conversation privée que ses coéquipiers en avaient «plein leur casque» des sorties publiques de Lafleur.

«Il a déjà joué dans cette ligue, il me semble qu'il devrait comprendre comment les choses fonctionnent. Quand il accuse l'équipe de se trainer les pieds, il radote. Pense-t-il vraiment que les joueurs avaient plus de cœur au ventre dans son temps? Quand il soutient que cette équipe mise sur quatre quatrièmes trios, il manque de respect à de très bons joueurs, à des gars qui donnent tout ce qu'ils ont à chaque soir. La LNH a changé. C'est difficile à tous les matchs.

«Au début, les gars se demandaient pourquoi Lafleur nous plantait ainsi. Ils étaient parfois fâchés ou ébranlés. Maintenant, ils haussent les épaules. Ils n'accordent pas de crédibilité à ses propos», racontait mon interlocuteur.

Solidarité

Personnellement, je ne dénoncerai jamais le franc-parler de Lafleur ni ses valeurs. Près d'un an avant que

Le Journal de Montréal ne décrète un lock-out envers ses journalistes, photographes et employés de bureau (alors qu'il était clair pour tout le monde que ce lock-out allait survenir), Lafleur avait préféré faire preuve de solidarité en mettant fin à la chronique hebdomadaire qu'il signait dans ce quotidien.

Respect pour toujours.

Par contre, je comprends que les dirigeants du CH aient été tentés ou soient tentés de «tirer la plogue» avec Lafleur. L'ambassadeur de la Chine à l'ONU ne peut pas en même temps être le porte-parole de la Commission des droits de la personne. Le porte-parole de Greenpeace ne peut pas être un employé de la pétrolière BP.

Il suffit de choisir son camp et de se comporter en conséquence.

Lafleur doit-il accepter de se faire museler pour rester associé au Canadien? Absolument pas. Tout est dans la manière et la pertinence du propos.



EN DIRECT ▶
sur votre iPhone ou votre iPod Touch
TÉLÉCHARGEZ notre application



▶ <http://ruefrontenac.os.ca/>